



# FLJ

EXPERTISE

— Société —  
d'expertise-comptable

SARL SANTOSHA SAINT MEDARD  
EN JALLES  
2 PLACE FERNAND LAFARGUE  
33000 BORDEAUX

**Fabienne LARRIBE-JAUREGUI**  
Expert-comptable diplômée  
DU de Droit des Entreprises  
en Difficultés

**Patrice DESPORT**  
Directeur associé

À l'attention de Monsieur Emmanuel MEURET

**Objet : Attestation portant sur la liste des créances déclarées au passif de la société SARL SANTOSHA SAINT MEDARD EN JALLES dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire**

En notre qualité d'expert-comptable de l'entité SARL SANTOSHA SAINT MEDARD EN JALLES sise 2 Place Fernand Lafargue, 33000 Bordeaux immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 850 858 259 et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur la liste des créances déclarées admises ou non contestées dans le cadre des dispositions de l'article L.626-10 alinéa 2 du Code de commerce.

L'établissement de la liste des créances déclarées admises ou non contestées relève de la responsabilité de la direction de la société SARL SANTOSHA SAINT MEDARD EN JALLES. Il lui appartient de s'assurer de l'exhaustivité, de la sincérité et de la justification des informations transmises.

Il nous appartient d'attester la concordance de cette liste avec les documents comptables et les pièces justificatives disponibles.

Notre intervention a été effectuée selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques. Elle aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré.

109 cours du Général de Gaulle  
33170 Gradignan  
T. 05 56 74 96 23  
flarrib@fljexpertise.fr

Afin d'établir la présente attestation, nous avons mené les diligences suivantes :

- des vérifications par sondages de la concordance entre la liste des créances transmises par le mandataire judiciaire de la société et les écritures comptables,
- un examen des justificatifs afférents (factures, contrats, relevés de comptes, correspondances...),
- une appréciation de la cohérence d'ensemble des informations.

L'étendue de nos travaux ne comprend pas tous les contrôles propres à ceux afférents à une mission d'assurance de niveau raisonnable, conduisant ainsi à un niveau d'assurance moins élevé.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la liste des créances déclarées admises ou non contestées à ce jour ci-jointe (annexe 1) telle qu'indiqué par la société SARL SANTOSHA SAINT MEDARD EN JALLES avec les éléments comptables de la société et les justificatifs qui nous ont été présentés.

**Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.**

Fait à Gradignan, le 19 mai 2026,

Pour le cabinet FLJ EXPERTISE  
Fabienne LARRIBE-JAUREGUI



**ANNEXE 1 - CREANCES L626-10 - SANTOSHA SAINT MEDARD EN JALLES**

<b>N°</b>	<b>Nom du créancier</b>	<b>Montant accepté</b>
1	CGEA DE BORDEAUX	<b>8 929,07</b>
2	POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA GIRONDE	<b>29,00</b>
3	POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA GIRONDE	<b>2 000,00</b>
4	CREDIT AGRICOLE AQUITAINE	<b>91 274,94</b>
5	CREDIT AGRICOLE AQUITAINE	<b>73 426,19</b>
6	KLESIA AGIRC-ARRCO	<b>1 217,73</b>
7	URSSAF AQUITAINE	<b>4 508,06</b>
8	POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA GIRONDE	<b>3 060,00</b>
9	ALLIANZ - CSC SANTE COLLECTIVE	<b>918,00</b>
11	SARL AMM - ASIA MARKET	<b>10 734,06</b>
16	EKWATEUR	<b>1 504,34</b>
19	EXPRESSO SUD OUEST	<b>60,00</b>
21	GAZ DE BORDEAUX	<b>6 376,91</b>
26	METRO	<b>1 193,72</b>
27	SA POMONA TERRE AZUR	<b>232,97</b>
28	REGIE DE L'EAU DE BORDEAUX METROPOLE	<b>611,49</b>
29	RG LAVIALE - GIRONDE	<b>693,43</b>
32	SGC BORDEAUX METROPOLE	<b>254,26</b>
33	SIRF	<b>1 326,14</b>
35	URSSAF AQUITAINE	<b>3 066,69</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>211 417,00</b>